

AVIS DE COURSE
National MOTH à foil et ONEFLY
Cercle de Voile de Cazaux Lac
Grade 5
Du 26 au 29 mai 2022
CAZAUX

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 - les règlements fédéraux
- 1.3 En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra.
- 1.4 Les Règles de Classe IMCA, et Onefly.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale

3 COMMUNICATION

- 3.1 [DP] [NP] [Pendant qu'il est en course] [A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux des classes *Moth à foil et Onefly*.

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

- 4.2.1 a) Pour les concurrents en possession d'une Licence Club FFVoile:

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide
ou
- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :
 - pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur,
 - pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

- b) Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou pour les majeurs un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).

- c) une autorisation parentale pour tout concurrent mineur

- 4.2.2 Pour le bateau :
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.
- 4.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant, à Christian.linares@wanadoo.fr jusqu'au 15 Mai 2022
- 4.4 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription jusqu'au 15 Mai 2022	
MOTH	55€	
Onefly	55€	

5.2 **Le Vendredi 26 Mai 2022, pot d'accueil après les courses à 19h**

6 PROGRAMME

6.1 Confirmation d'inscription :

Date	De	À
26/05/2022	9h	12h

6.2 Jours de course :

Date	Classe	Mise à disposition	Courses
26/5/2022	Moth / Onefly	14h	Courses à suivre
27/5/2022	Moth / Onefly	12h	Courses à suivre
28/5/2022	Moth / Onefly	12h	Courses à suivre
29/5/2022	Moth / Onefly	Jour de réserve si course 11h	Courses à suivre

6.3 L'heure du signal d'avertissement de la première course est prévue à **14 heure**

6.4 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après **14 heure le 29/05/2022.**

7 LES PARCOURS

Les parcours seront de type construit

8 Sécurité

8.1 **Le port d'un équipement individuel de flottabilité (EIF) est recommandé.
Le port d'un casque est recommandé en toutes circonstances.
La Norme EN 1385 est recommandée pour le port du casque**

9 CLASSEMENT

9.1 Le système de classement est le suivant :

9.2 **2** courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.

9.3 (a) Quand **6** courses ont été validées, le score d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant la plus mauvaise.
(b) Quand **9** courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant les deux plus mauvaises.

9.4 **Le système « Grand Prix Finish » pourra être utilisé.**

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

10.1

ANNEXE COVID-19 à l'AVIS DE COURSE

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, l'Autorité Organisatrice est susceptible de modifier les conditions d'inscription et/ou d'admissibilité.

Dans le contexte « COVID 19 », l'Autorité Organisatrice pourra annuler la compétition.

1- Gestes barrières et recommandation (DP) :

- Avant de confirmer son inscription, chaque membre d'équipage devra réaliser l'auto-questionnaire sanitaire disponible à l'adresse suivante : https://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/confinement/Questionnaire_Auto-Evaluation.pdf
- Tous les participants au National Moth à Foil et Onefly, qu'ils soient organisateurs, arbitres, coureurs, ou accompagnateurs doivent être en possession de masques et d'un flacon de gel hydro alcoolique individuel, depuis l'arrivée jusqu'au départ du site de la compétition, à terre et sur l'eau.
- Les regroupements de personnes doivent être organisés dans le respect des préconisations gouvernementales et des gestes barrières.
- Le port du masque est recommandé lorsque les gestes barrières ne peuvent pas être respectés.
- Les gestes barrières doivent être respectés par tous. Le non-respect des consignes édictées ou transmises par l'organisateur, y compris oralement, pourra entraîner une réclamation à l'initiative du Jury.
- Les actions raisonnables de l'autorité organisatrice de la compétition pour mettre en œuvre les directives, les protocoles ou la législation COVID-19, même si elles s'avèrent ultérieurement inutiles, ne sont pas des actions ou des omissions incorrectes et ne pourront donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

2. Référent COVID et cellule de crise en cas de suspicion de contagion :**a- Référent COVID :**

Le référent COVID sera Mr Christian Linarès – Christian.linares@wanadoo.fr

b- Cellule COVID en cas de suspicion de contagion :

- La cellule COVID pourra être composée du / de :
 - Représentant de l'AO Mr H Duchesne-Ferchal,
 - Président du Comité de Course,
 - Président du Jury ou Chief Umpire,
 - Référent COVID,
 - Toute personne compétente pour assister cette cellule et prendre les mesures nécessaires.
- Fonctionnement :

Cette cellule suivra les recommandations édictées par le Ministère des Sports et la FFVoile.

Cette cellule doit être informée de toute suspicion de COVID avant, durant et après la compétition. Cette cellule traitera de toute suspicion COVID et décidera des mesures à prendre dans un tel cas. Toute décision de la cellule COVID est finale et doit être respectée, conformément à la présente annexe et aux articles de l'Avis de Course et des Instructions de Course qui traitent de la crise sanitaire COVID 19.

3. Prise en compte du Risque Covid19 par les participants :

En s'inscrivant à tout concurrent, ainsi que ses accompagnateurs, attestent avoir connaissance du risque Covid-19, et l'avoir pris en compte.

Chaque concurrent et accompagnateur est de ce fait parfaitement conscient :

- des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières », à observer en tout lieu et à tout moment, ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports, et s'engage à les respecter,
- du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
- que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par la Covid-19,
- que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peuvent garantir une protection totale contre une exposition et une contamination à la Covid-19. Il dégage l'Autorité Organisatrice de toute responsabilité en cas de contamination,
- que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques des concurrents, accompagnateurs et membres de l'Autorité Organisatrice participant à la compétition.
- en cas de test positif à la Covid, tout participant devra se retirer de la compétition. Toute personne qui est déclarée comme cas contact devra se tester conformément au protocole en vigueur.

4. Cas suspect de COVID 19 :

Un concurrent, qui présente des symptômes liés à la Covid 19, doit se faire tester dans les plus brefs délais. Si ce test est positif à la COVID19, il devra immédiatement abandonner la course / compétition et se conformer aux directives des autorités sanitaires. S'il ne le fait pas, le jury pourra également ouvrir une instruction selon la RCV 69.

11 **PRIX**

Les prix seront distribués comme suit : 1er -2ème -3ème

12 **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour plus d'informations, contacter

Mr Hervé Duchesne-Ferchal 06 82 65 77 25

ou

Mr Christian Linares 06 76 52 65 01 mail : christian.linares@wanadoo.fr



National Moth à Foil et ONEFLY

26-29 Mai 2022 Lac de Cazaux
Cercle de Voile de Cazaux Lac

BULLETIN D'INSCRIPTION

Série :

Catégorie :

N° de Voile :

Carte de Publicité ;

OUI

NON

Coureur :

Adresse mail :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Sexe F / M

Date de Naissance :

N° Ligue :

N° Licence :

Nom du Club :

Règle fondamentale : Rappel RCV 4 : La décision d'un concurrent de participer à une course ou de Rester en course relève de sa seule responsabilité.

J'accepte de me soumettre aux RCV et autres règles qui régissent cette épreuve.

Je certifie que le N° de voile ci-dessus correspond au certificat de conformité du bateau.

Je m'engage à me présenter avec un matériel vérifié (coque, voile, gréement, safran, dérive, foil)

Date :

Signature du Coureur